

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2020 A 19 H 00

L'an deux mille vingt, le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-FEYRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nadine DUFAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2020

Présents : Mme DUFAUD Nadine, M. SOUTHON Jean-Claude, M. MARTIAL Jean-Luc, M. JANOT Jean-Claude, M. COUTURIER Jean-Yves, Mme MATHEVON Anne-Marie, M. CHOPINET Jean-Claude, Mme BAURIENNE Sylvie, M AUGER Pierre, Mme BACHELART Sylvie, M. PILIPOVIC Yannick, M. GIRAUD Charly, Mme FAYE Monique, Mme BOURJON Emilie, M. MICHELOTTO Gino, Mme GASPARD Isabelle.

Absents excusés : M. DURAND, Mme PESCHOT Nathalie, Mme STEUX Christelle.

Secrétaire de séance : Mme BOURJON Emilie.

1) Approbation du compte rendu du 27 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

Approbation du compte rendu du 11 décembre 2019

Approuvé à l'unanimité

2) Comptes de gestion

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions L1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures ont été rapprochées avec le compte administratif et sont rigoureusement identiques. Il est proposé de voter les comptes de gestion avec les résultats suivants :

1. Budget principal avec un résultat de clôture de :

Fonctionnement :	excédent de	728 648,75 €
Investissement :	déficit de	362 084.56 €

Décision : accord unanime du Conseil municipal

2. Budget assainissement avec un résultat de clôture de :

Fonctionnement :	excédent de	155 578.34 €
Investissement :	déficit de	85 052.04 €

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3. Budget eau avec un résultat de clôture de :

Fonctionnement :	excédent de	92 218.10 €
Investissement :	déficit de	215 940.50 €

Décision : accord unanime du Conseil municipal

4. Budget lotissement Cher de Lu.

Ce budget étant clôturé au 31/12/2019, il ne dégage aucun résultat.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

5. Budget lotissement Cher de Lu 3

Fonctionnement :	excédent de	264 871.05 €
Investissement :	déficit de	171 961.86 €

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3) Comptes administratifs

Il est proposé d'adopter les comptes administratifs suivants :

3.1) Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	408 651.97 euros
Chapitre 012 – Charges du personnel	956 021.40 euros
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	169 683.61 euros
Chapitre 66 – Charges financières	54 814.39 euros
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	685.46 euros
Opérations d'ordre 042	20 512.99 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 610 369.82 euros

Recettes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges	69 394.66 euros
Chapitre 70 – Produits du service	269 894.84 euros
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 092 572.62 euros
Chapitre 74 – Dotations et participations	500 757.03 euros
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	50 101.33 euros
Chapitre 76 – Produits financiers	21.87 euros
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	12 623.15 euros
Opérations d'ordres 042	12 929.03 euros
Résultat de fonctionnement reporté	330 724.04 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 339 018.57 euros

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 728 648.75 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 13 – régularisation subventions	99 256.33 euros
Chapitre 16 – Frais financiers	141 723.40 euros
Chapitre 21 – Immo corporelles	10 940.49 euros
Chapitre 23 – Travaux	522 498.38 euros
Opérations d'ordre 040	12 929.03 euros

Opérations patrimoniales 041	2 901.00 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	790 248.63 euros

Recettes :

Chapitre 10 – Dotations	58 228.82 euros
Chapitre 13 – régularisation subventions	99 256.33 euros
Chapitre 13 – Subventions	199 305.75 euros
Opérations d'ordre 040	20 512.99 euros
Opérations patrimoniales 041	2 901.00 euros
Résultat d'exécution reporté	47 959.56 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	428 164.45 euros

Il en ressort un déficit d'investissement de : 362 084.18 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 411 192.87 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 749 561.84 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3.2) Budget assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	50 589.08 euros
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	180.00 euros
Chapitre 66 – Charges financières	9 011.50 euros
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	72 000.00 euros
Opérations d'ordre 042	47 052.30 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	178 832.88 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Produits du service	230 070.79 euros
Opérations d'ordres 042	11 218.68 euros
Résultat de fonctionnement reporté	93 121.56 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	334 411.22 euros

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 155 578.34 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 – Frais financiers	30 906.08 euros
Chapitre 23 – Travaux	726 188.07 euros
Opérations d'ordre 040	11 218.68 euros
Opérations patrimoniales 041	52 227.67 euros
Résultat d'exécution reporté	162 052.91 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	982 593.41 euros

Recettes :	
Chapitre 13 – Subventions	256 589.82 euros
Chapitre 16 – Emprunt	530 000.00 euros
Chapitre 10 – dotations/réserves	11 671.58 euros
Opérations d'ordre 040	47 052.30 euros
Opérations patrimoniales 041	52 227.67 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	897 541.37 euros

Il en ressort un déficit d'investissement de : 85 052.04 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 645 381.33 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 741 258.58 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3.3) Budget eau

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	68 900.30 euros
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	0.16 euros
Chapitre 66 – Charges financières	15 200.70 euros
Opérations d'ordre 042	49 641.37 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	133 742.53 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Produits du service	129 588.73 euros
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0.13 euros
Opérations d'ordres 042	18 437.62 euros
Résultat de fonctionnement reporté	77 934.15 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	225 960.63 euros

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 92 218.10 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 – Frais financiers	38 701.61 euros
Chapitre 20 – Immos incorporelles	27 567.50 euros
Chapitre 23 – Travaux	256 741.85 euros
Chapitre 27 – Autres immos financières	1 494.50 euros
Opérations d'ordre 040	18 437.62 euros
Opérations patrimoniales 041	3 875.00 euros
Résultat d'exécution reporté	69 547.04 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	416 365.12 euros

Recettes :	
Chapitre 13 – Subventions	30 528.60 euros
Chapitre 16 – Emprunt	60 000.66 euros
Chapitre 20 – immos incorporelles	1 494.50 euros
Chapitre 10 – dotations/réserves	42 614.80 euros
Chapitre 23 – immos en cours	10 155.19 euros
Chapitre 27 – autres immos financières	2 114.50 euros
Opérations d'ordre 040	49 641.37 euros
Opérations patrimoniales 041	3 875.00 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 424.62 euros

Il en ressort un déficit d'investissement de : 215 940.50 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0.00 euros
 Restes à réaliser en recettes d'investissement : 216 833.40 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3.4) Budget lotissement Cher de Lu

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	17 894.55 euros
Opérations d'ordre 042	36 682.19 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 576.74 euros

Recettes :	
Résultat de fonctionnement reporté	54 576.74 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 576.74 euros

La section de fonctionnement est soldée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	
Résultat d'exécution reporté	36 682.19 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 682.19 euros

Recettes :	
Opérations d'ordre 040	36 682.19 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 682.19 euros

La section d'investissement est soldée.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

3.5) Budget lotissement Cher de Lu 3

Dépenses :

Chapitre 66 – Charges financières	1 978.17 euros
Opérations d'ordre 042	379 751.04 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	381 729.21 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Produits du service	95 895.83 euros
Opérations d'ordres 042	323 506.43 euros
Résultat de fonctionnement reporté	227 198.00 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	646 600.26 euros

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 264 871.05 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 – remboursement d'emprunts	400 000.00 euros
Opérations d'ordre 040	323 506.43 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	723 506.43 euros

Recettes :

Opérations d'ordre 040	379 751.04 euros
Solde d'exécution reporté	171 793.53 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	551 544.57 euros

Il en ressort un déficit d'investissement de : 171 961.86 euros.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

4) Affectation des résultats du Budget principal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	330 724,04 €	Résultat antérieur reporté	47 959,56 €
Résultat de l'exercice 2019	397 924,71 €	Résultat de l'exercice 2019	- 410 044,12 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	728 648,75 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 362 084,56 €
		Reste à réaliser 31.12.2019	
		Dépenses	- 411 192,87 €
		Recettes	749 561,84 €
		Solde	338 368,97 €
TOTAL A AFFECTER	728 648,75 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 23 715,59 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :
(crédit au compte 1068 au BP 2020) 23 715,59 €

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2020
(ligne 002 - report à nouveau) 704 933,16 €

Décision : accord unanime du Conseil municipal

5) Budgets primitifs 2020

5.1) Budget principal

Il est proposé d'équilibrer le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	450 434.00 euros
Chapitre 012 – Charges du personnel	895 000.00 euros
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	200 000.00 euros
Chapitre 66 – Charges financières	60 300.00 euros
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 euros
Chapitre 022 – dépenses imprévues	50 000.00 euros
Chapitre 023 – virement section investissement	835 000.00 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 491 734.00 euros

Recettes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges	10 000.00 euros
Chapitre 70 – Produits du service	175 000.00 euros
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 100 000.00 euros
Chapitre 74 – Dotations et participations	464 000.00 euros
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	32 500.00 euros
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 300.84 euros
Résultat de fonctionnement reporté	704 933.16 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 491 734.00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 020 – dépenses imprévues	4 635.01 euros
Chapitre 16 – remboursement emprunts	160 000.00 euros
Chapitre 21 – Immo corporelles	60 000.00 euros
Chapitre 23 – Travaux	319 997.00 euros
Résultat d'investissement reporté	385 945.99 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	930 578.00 euros

Recettes :

Chapitre 10 – Dotations en réserve	47 577.02 euros
Chapitre 10- FCTVA	48 000.98 euros
Chapitre 021 – prélèvement du fonct	835 000.00 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	930 578.00 euros

Décision : accord unanime du Conseil municipal

5.2) Budget lotissement Cher de Lu 3

Il est proposé d'équilibrer le budget comme suit :

Dépenses :

Chapitre 65 – reversement au budget principal	133 909.19 euros
Chapitre 66 – Charges financières	3 500.00 euros
Compte 608 – frais accessoires	3 500.00 euros
Opérations d'ordre 042	144 500.00 euros
Chapitre 023 – virement à la section inv	130 961.86 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	416 371.05 euros

Recettes :

Chapitre 70 – Ventes de lots	144 500.00 euros
Compte 796 – Transfert de charges	3 500.00 euros
Opérations d'ordres 042	3 500.00 euros
Résultat de fonctionnement reporté	264 871.05 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	416 371.05 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 – remboursement d'emprunts	100 000.00 euros
Opérations d'ordre 040	3 500.00 euros
Résultat d'investissement reporté	171 961.86 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 461.86 euros

Recettes :

Opérations d'ordre 040	144 500.00 euros
Chapitre 021- virement de la section de fonct	130 961.86 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	275 461.86 euros

Décision : accord unanime du Conseil municipal

6) Vote des taux

Le budget a été présenté sans augmentation de taux

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux appliqués en 2019, à savoir :

Taxe habitation	:	14.00 %
Taxe sur le foncier bâti	:	20.85 %
Taxe sur le foncier non bâti :		62.40 %

Décision : accord unanime du Conseil municipal

7) Réhabilitation de l'ancienne cantine en Cabinet dentaire

Lors de la séance du 27 novembre 2019, le Conseil municipal a validé le principe de la réhabilitation de l'ancienne cantine pour y installer un cabinet dentaire.

Le praticien souhaite s'installer le 15 juin 2020.

Le maître d'œuvre a été choisi, les plans validés ainsi que le DCE. La consultation des entreprises a été lancée.

Les crédits ont été inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à :

- valider le choix des entreprises les mieux disantes au vu des critères de notation indiqués dans le règlement de consultation et du compte rendu d'analyse des offres.
- signer les notifications aux entreprises qui non retenues.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

8) Transfert des contrats pour compétences « eau », « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines ». Au 1^{er} janvier 2020 : Approbation des avenants de transferts des contrats souscrits par la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Dans le cadre de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » la Commune a signé les contrats suivants avec les sociétés indiquées ci-dessous :

Création d'un réseau de refoulement vers la station de Guéret :

- VRD'EAU Conseils, 61 rue de Vernet, 23000 GUERET
- Cabinet VERLIAT, 1 rue du Champ de Foire, 18290 MAREUIL SUR ARNON
- TPCRB, 43 ZA Le Monteil Nord, 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS
- MIGLIORI TP, Boulevard Belmont, 23300 LA SOUTERRAINE
- EBL-SOGEA, Charsat, 23000 SAINTE-FEYRE
- Sous-traitant : TRULLEN, 174 avenue du Limousin, 23000 GUERET
- SAUR, Le Gondeau, 87170 ISLE
- S3C, 12 rue Claude CHAPPE, 37230 FONDETTES
- DEJANTE, 11 Place de la Halle, 15250 NAUCELLES

Assainissement :

- SAUR, Le Gondeau, 87170 ISLE et Ville de Guéret (traitement des eaux usées pour le Verger, Charsat, changon et le Petit Changon)
- Conseil Départemental, hôtel du Département 23000 GUERET (assistance technique)
- SAUR, Le Gondeau, 87170 ISLE (collecte des redevances et taxes d'assainissement)

Eau potable :

- SAUR, Le Gondeau, 87170 ISLE et Ville de Guéret (fourniture d'eau potable)
- Centre Médical National les Bains 23000 Sainte Feyre (Interconnexion des réseaux de

distribution d'eau potable.

En application de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » sont transférées de la commune à la Communauté d'agglomération du Grand Guéret à compter du 1^{er} janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 alinéa 8, les contrats énumérés ci-dessus seront transférés de plein droit de la commune à la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. Pour organiser la substitution entre la commune et la Communauté d'agglomération, il est préconisé de conclure un avenant de transfert pour chaque contrat.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la conclusion des avenants de transfert tels qu'exposés ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les avenants de transfert à intervenir et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

9) Programme de travaux ONF - année 2020

La commune de Sainte-Feyre possède une forêt qui est gérée par l'Office National des Forêts.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le programme d'actions pour 2020, à savoir :

- Travaux de reboisement sur la parcelle 9B pour une surface de 1.7 ha et pour un coût estimé de 8 430.00 € HT
- Entretien des régénérations résineuses sur les parcelles 10 A et 9 B pour une surface de 5.20 ha et pour un coût estimé de 1 920 € HT

Décision : accord unanime du Conseil municipal

10) Contrat d'entretien des chaudières murales

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à conclure avec la société DESCHAMPS Abel et fils de Guéret des contrats d'entretien annuel pour les chaudières murales de :

- Cabinet médical (100 € HT)
- Ancienne cantine (232 € HT)
- Maison des associations (120 € HT)
- La Poste (109 € HT)
- 2 logements au 19 route de la Gare (100 € HT par logement)
- Boulodrome (196 € HT)

Ces contrats sont établis pour l'année 2020.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

11) Contrat d'entretien des autres chaudières

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame le maire à conclure avec la société COFELY de Limoges des contrats d'entretien annuel pour les chaudières de :

- mairie/garderie
- école maternelle
- école primaire
- salle Géo Legros
- espace Poulidor

- vestiaires du stade

Ces contrats sont établis pour le 1^{er} semestre de l'année 2020 sur la base d'un coût annuel de 7 044.00 HT.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

12) Vente d'une parcelle de terrain à Charsat

Monsieur BATOUX et madame SANTOS sont devenus propriétaires au 1^{er} juillet 2019 de la maison située au 51 Charsat (route de Puychauveau).

A cette occasion, il a été découvert que la parcelle située devant la maison, clôturée et entretenue depuis de nombreuses années par les anciens propriétaires est restée propriété de la Commune.

L'estimation du pôle d'évaluations domaniales a été demandée. Elle s'élève à 1 225 €.

Afin de régulariser cette erreur matérielle, il est proposé au Conseil municipal :

- De céder la parcelle ZA 374 d'une surface de 106 m² situé au 51 route de Puychauveau à Monsieur BATOUX et Madame SANTOS
- Le prix de cession est fixé à 500 € compte tenu qu'il s'agit d'une régularisation
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette vente. Tous les frais afférents à cette affaire (geomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

13) Adhésion de la Commune de Saint Eloi au SIVU de St Victor en Marche :

La commune de Saint Eloi a fait une demande d'adhésion au Service de Livraison de Repas à Domicile pour les personnes en manque d'autonomie auprès du SIVU de St Victor en Marche.
La Commune de Sainte Feyre membre de ce SIVU doit se prononcer sur cette demande.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à cette demande d'adhésion qui devra ensuite être validée par le conseil syndical.

Décision : accord unanime du Conseil municipal

14) Questions diverses

Néant

15) Informations diverses

Néant

Sainte Feyre le 2 mars 2020

Le Maire

Nadine DUFAUD



